

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2026

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2405)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

N° 171

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Battistel et M. Bolo

à l'amendement n° 62 de Mme Violland

ARTICLE 16

À l'alinéa 2, après le mot :

« applicables »,

insérer les mots :

« , pendant la période transitoire mentionnée au premier alinéa du présent I, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision rédactionnelle.